



**MODERNISATION ET EXPLOITATION D'UNE STATION D'AVITAILLEMENT
DE CARBURANT JET A1 SUR LE SITE DE LA BASE DE SECOURS JEAN-JACQUES MOLLARET
DE CHAMONIX-MONT-BLANC**

-

Pièce A

Appel à manifestation d'intérêt

Pour l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Le présent appel à manifestation d'intérêt et ses annexes sont téléchargeables sur le site internet de la Commune de Chamonix-Mont-Blanc. Aucun dossier papier ne sera fourni.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIER : 22 AOUT 2022 à 17h00

CONTEXTE – -----

La Commune de Chamonix Mont Blanc a autorisé en 1999 un opérateur à construire et exploiter une station d'avitaillement de carburant d'aviation JET A1 sur le site de la DZ des Bois de Chamonix. La convention actuelle arrivant à échéance le 30 septembre 2022, la Commune propose de mettre de nouveau le site à disposition d'un opérateur dans le cadre d'une convention temporaire du domaine public, au titre de laquelle l'occupant retenu sera autorisé à moderniser et exploiter l'installation.

OBJET -----

Conformément à l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (ci-après « CG3P »), la Commune de Chamonix-Mont-Blanc propose de mettre à disposition une partie de l'emprise de la Base de secours Jean-Jacques Mollaret, dite « DZ des Bois» en vue de sa modernisation et de l'exploitation d'une activité de fourniture de Carburant Jet A 1.

PERIMETRE -----

La mise à disposition concerne une partie de l'emprise de la DZ des Bois, sise au 115 Chemin de la Barre du Chapitre, 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC, parcelle cadastrale n°0C 02102, sur le domaine public de la Commune de Chamonix Mont-Blanc, ainsi les installations existantes sur le site. Le périmètre de la convention et la liste des installations existantes sont reportés en Annexe 1 du projet de convention joint (pièce B).

L'occupant sera autorisé à :

- ❖ à occuper à titre précaire et révocable le périmètres définis à l'article 5 et figurant en Annexe 1, sur le domaine public aéroportuaire,
- ❖ à réaliser des travaux de modernisation de la station, la Commune ayant identifié des investissements prioritaires, listé en Annexe 2 du projet de convention (pièce B), joint,
- ❖ à exploiter la station d'avitaillement, cela incluant la fourniture et la livraison de carburant d'aviation JET A1 aux utilisateurs de la DZ des Bois, à savoir la Section aérienne de Gendarmerie de Chamonix, la Sécurité Civile, et la SAS Chamonix Mont-blanc Hélicoptères, ainsi que la prise en charge des formalités administratives et réglementaires liées à l'exploitation de la station (transfert du DSCA, facturation directe aux ayants droits, contrôle de mesure des équipements...)

MOYENS -----

La Commune met à disposition les emprises et installations figurant en Annexe 1 du projet de convention joint.

Tout autre équipements devra être apportés par l'Occupant, lequel sera notamment autorisé à réaliser un programme de travaux de modernisation.

REDEVANCE -----

L'occupation sera consentie moyennant le versement d'une redevance.

Le candidat formulera une proposition en ce sens, en prévoyant :

- Une part fixe, dont le montant ne saurait être inférieur à 5000 euros et qui sera annuellement révisée sur l'indice du coût de la construction,
- Une part variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires de l'activité réalisée sur le site.

DUREE -----

La mise à disposition sera conclue pour une durée de 10 ans maximum et ne dépassera pas le temps nécessaire à l'occupant retenu pour assurer l'amortissement des investissements réalisés et bénéficier d'une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis.

Le candidat formulera dans ce cadre une proposition de durée qu'il justifiera au regard des éléments précités et notamment eu égard au compte d'exploitation prévisionnel qu'il devra produire par ailleurs, conformément à l'article L. 2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

COMPOSITION DES DOSSIERS A REMETTRE-----

Les candidats intéressés doivent déposer un dossier de candidature devant permettre à la Commune d'avoir une vision et une compréhension globales du projet proposé. Pour cela il devra impérativement comprendre les pièces suivantes :

- **Renseignement sur l'entreprise ou le groupement d'entreprises :**

1. Extrait K-Bis de moins de 3 mois,
2. Une lettre de candidature signée par le représentant légal,
3. Un mémoire présentant le candidat, son expérience et son savoir-faire en rapport avec l'objet de la convention projetée et les références associées,
4. Une présentation des capacités financières de l'entreprise avec notamment le chiffre d'affaires des 3 dernières années sur des activités similaires à celles autorisées par la convention proposée, les comptes de résultats et de bilans afférents,
5. Une note sur la qualification professionnelle et les moyens techniques et humains dont le candidat dispose,
6. Démarche RSE entreprise par le candidat.

- **Présentation du projet :**

7. Un programme d'investissement chiffré, ses conditions d'amortissement et le calendrier de réalisation,
8. Un programme d'entretien-maintenance, sur la durée du contrat sollicitée,
9. Un descriptif du projet d'exploitation, notamment du matériel, des moyens humains et des équipements qui seront déployés,
10. Un descriptif des différentes tâches techniques, administratives et fiscales que l'Occupant s'engage à prendre en charge dans le cadre de l'exploitation de la station,
11. La durée d'exploitation sollicitée,
12. Un compte d'exploitation prévisionnel,
13. Une Proposition de redevance.

DOCUMENTS A CONSULTER OU A COMPLETER -----

- **Pièce B** : le projet de convention, assortie de ses deux annexes ;
 - **Annexe 1** : Périmètre du site mis à disposition et liste des installations existantes
 - **Annexe 2**: Investissements identifiés par la Commune

CONTACT -----

Pour toute demande complémentaire, veuillez contacter :

- S'agissant d'une demande portant sur des éléments techniques :

M. Patrice VAGNET, Direction des Infrastructures Techniques
patrice.vagnet@chamonix.fr / 04.50.53.75.27

- S'agissant d'une question relative à la procédure :

Mme Anna GOUY-PAILLIER, Service Affaires Juridiques
anna.gouy-paillier@ccvcmb.fr / 04.50.53.75.39

MODALITES DE SELECTION -----

La sélection s'effectuera à l'aune des pièces fournies dans le dossier de candidature **au regard des critères suivants** :

1. QUALITE TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS PROJETEES: 40%

Seront notamment appréciés :

- Élément 1 : La nature des investissements projetés
- Élément 2 : Le coût prévisionnel des travaux
- Élément 3 : L'adéquation des investissements avec le site

2. MODALITES D'EXPLOITATION : 40%

Seront notamment appréciés :

- Élément 1 : Les moyens techniques
- Élément 2 : Les compétences professionnelles et expériences dans la construction et l'exploitation de station d'avitaillement de carburant d'aviation
- Élément 3 : L'implication de l'occupant dans les différentes formalités administratives et fiscales et tâches techniques liées à l'exploitation de la station

3. CRITERE FINANCIER : 20%

Seront notamment appréciés :

- Élément 1 : La robustesse et la solidité du modèle financier
- Élément 2 : Le montant de redevance proposé

La Commune se réserve la possibilité d'organiser une audition des candidats, préalablement au choix final.

MODALITES DE DEPOTS DES DOSSIERS -----

LA DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES SONT FIXEES AU 22/08/2022, 17h00.

Le dossier de candidature devra être adressé selon l'un des deux modes suivants :

- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : anna.gouy-paillier@ccvcmb.fr,
- Par courrier recommandé avec accusé de réception, sous format papier doublé d'un format électronique (clef USB...) à l'adresse suivante :

Maire de Chamonix Mont Blanc

Service Juridique

38 Place de l'Eglise

74400 CHAMONIX MONT-BLANC